

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00313

Numéro SIREN : 502 342 421

Nom ou dénomination : 2F CONSTRUCTION ALU

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2021 sous le numéro de dépôt 2570



CGD Expertise et Conseil

EURL 2 F CONSTRUCTION ALU

S.A.R.L. au capital de 10 000 €

**12 rue Pierre DECHANET
25300 PONTARLIER**

RCS BESANCON 502 342 421

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE S.A.R.L EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Cabinet CGD Expertise & Conseil

SAS au capital de 80.000 €

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Lyon
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Lyon
380 485 722 RCS LYON – SIRET 380 485 722 00033 – APE 6920Z

17 rue Louis Guérin – 69100 VILLEURBANNE CEDEX

Tél. 04.74.28.74.15 - Fax. 04.74.28.74.20

cabinetborel@boreletassocies.com – www.boreletassocies.com

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique le 10/05/2021, nous vous présentons notre rapport prévu par les articles L.223-43 et L.224-3 du Code de Commerce sur la transformation de votre société en société par actions simplifiées.

Notre mission consiste :

- à apprécier la valeur des biens composants l'actif social
- à vérifier que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social
- à apprécier les avantages particuliers éventuels consentis à l'occasion de cette opération
- à établir un rapport sur la situation de la société

1- APPRECIATION PORTEE SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF SOCIAL

Bien que la transformation qui vous est proposée ne doive prendre effet qu'à dater du jour où elle sera approuvée par votre Assemblée Générale, nos investigations comptables ont surtout porté sur les comptes annuels clos le 31/12/2020 soit les derniers documents officiels de synthèse élaborés par la société avant sa transformation et approuvés par votre assemblée générale du 7 mai 2021.

Nous sommes en mesure de formuler le jugement suivant sur la composition de l'actif social extrait des comptes clos au 31/12/2020.

1-1 IMMOBILISATIONS

▪ **Immobilisations incorporelles** **129 €**
Il s'agit d'un logiciel quasiment amorti

▪ **Immobilisations corporelles** **95 606 €**
Elles sont composées de matériel et outillage, d'installation agencement, de matériel de transport et de matériel de bureau et informatique.

Elles figurent au bilan pour leur valeur nette comptable.

Si l'on considère que les amortissements ont toujours été correctement comptabilisés, ainsi que nous nous en sommes assurés, nous sommes amenés à conclure que les valeurs nettes comptables constituent une bonne évaluation de la valeur d'usage des biens à la date de la transformation.

1-2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES **10 880 €**

- Il s'agit de dépôt et cautionnement concernant la location des locaux

1-3 ACTIF CIRCULANT

▪ **Stocks matières** **8 260 €**
Il s'agit de divers produits utilisés sur les chantiers.
Nous avons validé leur valorisation.

▪ **En cours de production** **498 076 €**
Les encours sont constitués par les coûts cumulés au 31/12/2020 de chantiers en cours.
Ils sont valorisés au coût de revient de production.

Ils se décomposent entre des achats de matières, sous-traitance et des heures de main d'œuvre atelier et pose.

Cette méthode de comptabilisation à l'achèvement permet de neutraliser les chantiers non terminés à la date de clôture.

En parallèle les facturations concernant un chantier en cours sont constatées en produits constatés d'avance.

▪ Créances clients	408 315 €
Les créances détenues sur les clients sont inscrites pour une valeur nette de 408 315 €. Nous nous sommes assurés de leur solvabilité. Elles ont été réglées à plus de 80 % au 30/04/2021. Les clients douteux ont bien été provisionnés.	
▪ Autres créances	7 850 €
Les autres créances sont constituées par des crédits sur le Trésor Public au titre de la TVA pour 4 196 € et de fournisseurs débiteurs pour 3 654 €.	
▪ Trésorerie	569 949 €
Elle est composée de deux comptes bancaires auprès du crédit agricole (483 761 €) et de la BNP (86 057 €). Nous avons validé leur existence et leurs montants.	
▪ Comptes de régularisations	4 562 €

Il s'agit de charges constatées d'avance au 31/12/2020 et intéressant la période postérieure à cette date. Elles sont constituées par des charges de location, maintenance et assurance.

1-3 PASSIF EXIGIBLE

▪ Emprunts	73 779 €
Il s'agit d'un emprunt souscrit en mai 2020 d'un montant de 85 K€ sur une durée de 5 ans. Les remboursements ont été correctement effectués durant l'exercice 2020.	
▪ Frais bancaires à payer	501 €
Il s'agit de frais à payer concernant l'exercice 2020 et provisionnés à la clôture de l'exercice.	
▪ Emprunts et dettes financières divers	204 650 €
Il s'agit du compte courant d'associé de la Holding Fouillard.	
▪ Dettes fournisseurs	117 413 €
Il s'agit de factures non encore réglées ou provisionnées au 31 décembre 2020. Nous avons validé leur antériorité et leur règlement sur l'exercice suivant.	
▪ Dettes fiscales et sociales	208 118 €

Celles-ci sont constituées de dettes sur le personnel pour 93 683 €, de dettes au titre de la TVA pour 99 967 € et de charges à payer pour 5 922 € et d'impôt société à payer pour 8 546 €. Nous avons validé la cohérence de ces montants.

▪ **Comptes clients créditeurs** **24 246 €**

Il s'agit d'acompte clients pour 4 395 € et d'avoirs à établir pour 19 851 €.

▪ **Produits constatés d'avance** **600 310 €**

Les produits constatés d'avance concernent la neutralisation des factures de chantier en cours comme mentionné plus tôt.

Nous avons validé que ces produits constatés d'avance concernaient bien les chantiers qui avaient été constatés en encours de production.

1-4 ACTIF NET DE LA SOCIETE

Le montant total de l'actif, après dépréciations et amortissements au 31

décembre 2020, s'élève à :

1 603 627 €

Il convient de déduire le passif exigible

1 229 017 €

ACTIF NET TOTAL..... 374 610 €

2- SITUATION DE LA SOCIETE AU JOUR DE LA TRANSFORMATION

A la date du 31 décembre 2020, l'ensemble des capitaux propres présentait donc un total de 374 610 € incluant le résultat de l'exercice clos à cette date qui s'élevait, après dotation aux amortissements et provisions de toutes natures et après impôt société à 72 357 €.

Ce résultat a été laissé en réserve lors de l'assemblée d'approbation des comptes du 07/05/2021.

Le total des capitaux propres ci-dessus étant supérieur au capital social de 10 000 € qui serait également celui de la SAS après transformation, rien ne s'opposerait alors à ce que la transformation projetée soit approuvée par la collectivité des associés.

3- CONCLUSION

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Celle-ci requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas connaissance d'éléments pouvant avoir eu un impact négatif sur les fonds propres de la société depuis le 31/12/2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres au jour de la transformation projetée serait alors au moins égal au montant du capital social.
Aucun avantage particulier ne semble avoir été conféré dans le cadre de cette opération.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 7 juin 2021.
Le Cabinet CGD EXPERTISE ET CONSEIL



Arnaud COSTARD